



Procès-verbal du bureau directeur de la Ligue d'Ile de France

du 27 mai 2013 à 18h30

Au siège de la Ligue d'Ile de France, 1-3 rue de la poterie, 93200 SAINT DENIS

Membres du bureau	Présents	Excusés
MAHE Bernard		X
RIGAUD Christian	X	
RAY Jacques	X	
CORNILLON Jean-Claude	X	
HAMY Claude	X	
THIVET Sylvie	X	
GODEL Raymond	X	
ROUSSEAU Didier	X	
BEAUSSART Patrick	X	
Représentants des Comités Départementaux		
CD 94 Christian GUYOT		X
CD 95 Arlette DECRET	X	
Directrice		
Evenelle LEPOITTEVIN-DUBOST	X	
Invité		
Sébastien HURE	X	

Les discussions du bureau se sont déroulées suivant l'ordre du jour établi.

Début du bureau directeur à 18h30

En préambule de la réunion du bureau directeur, Sébastien HURE intervient, sur proposition du Président, afin de présenter le projet du Comité départemental du 94.

Après une présentation du projet de l'olympiade du CD 94, Sébastien HURE aborde le projet de création du centre de formation agréé FTT dans le comité départemental du 94.

Le but de ce centre de formation est de fédérer les cadres techniques du département autour d'une formation "recyclage" chaque année et de créer de nouvelles formations.

Une discussion s'engage entre les membres du bureau directeur et Sébastien Huré sur l'opportunité de la création de ce centre de formation.

Les membres du bureau directeur remercient Sébastien Huré de sa venue et de ses explications.

1. Approbation du procès verbal du bureau du 4/03/13

Le PV est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Dates des bureaux et des comités directeurs

Le calendrier prévisionnel des bureaux et des comités directeurs est présenté aux membres du bureau directeur. Certaines dates ont été modifiées et d'autres sont restées "en attente" de la parution du calendrier fédéral. L'ordre des comités départementaux invités a également été modifié.

3. Situation financière

J. Ray présente la situation financière des départements. La facturation se fera début juin.

J. Ray présente le budget prévisionnel pour la saison 2013-2014. Il s'agit d'un budget d'un montant de 718900€, légèrement en diminution par rapport à la saison 2012-2013.

4. Activités branche sportive

- Etude des obligations des clubs en matière de prestations d'arbitrage.

Une proposition est faite concernant la mutualisation des arbitres.

PROPOSITION DE REGLEMENT RELATIF A LA MUTUALISATION DES JUGES-ARBITRES A PARTIR DE LA SAISON 2013-2014

Obligations en arbitrage liées aux Championnats

Tout club participant au Championnat de France par équipes à l'échelon régional et national, dans les divisions Prénationale dames et Prénationale à Régionale 2 hommes, doit mettre à la disposition de la Commission Régionale d'Arbitrage le nombre de Juges-Arbitres nécessaire à la réalisation de l'ensemble des prestations (soit un juge-arbitre par équipe dans la limite de 5 équipes devant effectuer un maximum de 7 prestations par saison, ou 3 prestations par phase)

Mention des noms des juge-arbitres

Au début de chaque phase, lors de l'inscription des équipes (formulaire d'engagement), les clubs doivent indiquer à la Ligue, pour chaque équipe, le nom du ou des juges-arbitres proposés.

Mutualisation des juge-arbitrages

Les juge-arbitres mentionnés sur les feuilles d'engagement peuvent appartenir à un autre club à condition que le club auquel est licencié le juge-arbitre ne soit pas en obligation pour son club.

Dans ce cas, une attestation écrite du juge-arbitre faisant clairement état de sa mise à disposition pour une autre association que la sienne et de son engagement à effectuer le nombre de prestations dues par le club en obligation, sera jointe au formulaire d'engagement ou de réengagement.

Prestations non effectuées

En fin de phase, si le nombre de prestations dues par le club en obligation n'est pas atteint, les prestations des arbitres ou juge-arbitres franciliens ayant officiés lors des rencontres de prénationale, nationale, Pro A et de Pro B pourront être prises en compte.

Obligation de formation de JA

Les clubs doivent posséder un JA1 par équipe engagée en Championnat de France par équipes, dans les divisions imposées, dans la limite de 5 équipes.

Si tel n'est pas le cas, les clubs devront envoyer en formation de JA1 des personnes afin de respecter leurs obligations.

En cas de non respect, des dispositions ci-dessus, des sanctions sont applicables (cf. le règlement).

Cette proposition devra être présentée au Comité Directeur du 8 juin 2013 et devra être approuvée.

- Le nombre d'arbitres présents sur les interdépartementaux n'est pas suffisant. Certains seront donc obligés d'être présents toute la journée (9h30 à 21h30). Pour ces derniers, le bureau directeur décide donc que le tarif de la prestation sera majoré. Il sera de 40€.
- 2 badges supplémentaires par délégation seront attribués pour les personnes liées à l'organisation (apport des bouteilles d'eau, photographes).
- Il faudrait insérer dans les règlements sportifs, les dispositions relatives au droit à l'image.

- Litige avec le club de Meaux. Le club de Meaux a été appel d'une décision prise par la Ligue concernant un point de règlement, devant le comité directeur de la Ligue. Le vote s'est effectué par mail. La présidente de la CSR déplore le peu de votants (17 sur 32 membres).

5. Activités branche technique

- Bernard MAHE et Didier ROUSSEAU, sur proposition de Claude HAMY propose de nommer Stéphane CHAOUAT responsable technique de la Ligue IDF TT. La proposition est acceptée.
- Résultat du championnat de France Juniors/Minimes: les n°1 franciliennes n'ont pas tenu leur rang.
- Concernant les pôles d'été, les convocations seront envoyées à davantage de jeunes. Les CPS et stages suivent leur cours.
- A partir du 7 juin se dérouleront les Championnats de France Benjamins-Cadets au creusot.

6. Activités branche formation

- DEJEPS: 14 candidatures reçues sur 15 places possibles pour l'instant.
- EF: 23 inscrits et 18 reçus dont 4 ou 5 appartenant à la Ligue du Centre.
- JA3+FO: Marie-Hélène d'Arbonne a été reçue.
- Dispositif d'accompagnement aux clubs: réunion jeudi 30 mai à 9h30 en présence des accompagnateurs pour faire un point.
- R. Godel fera une présentation du dispositif "FSE" pour la FFTT à Nantes, lundi 3 juin.

7. Activités branche communication

- La décision a été prise de se séparer du prestataire qui travaillait sur le projet du nouveau site internet car le site n'est toujours pas terminé 18 mois après la signature du contrat et que la version test du nouveau site n'est toujours pas disponible.
- Des essais de streaming se feront lors des Interdépartementaux sur la table n°24

8. Informations générales

- La décision a été prise de se séparer du prestataire "ménage", à la fin de la période contractuelle (soit septembre). Un nouveau prestataire doit reprendre en septembre.